

Conseil communautaire : Projet pour 2019

Adapter le site de Cauderon pour un meilleur accueil



Conseil communautaire : Projet pour 2019

Le conseil communautaire s'est tenu le 20 Décembre 2018 (voir le compte rendu ci -dessous)

Le point à retenir est que la Communauté de communes a fait une proposition pour doter le site de Cauderon d'une structure d'accueil de confort pour les deux principaux événements vicois, avec un complexe de sanitaires - avec blocs sanitaires et douches - en adéquation avec la demande et la fréquentation de ces manifestations.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le 20/12/2018 après , au cours des dernières semaines, avoir fixé les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire et pris l'avis de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges pour l'élaboration du budget 2019.

Messieurs Alain CONCIL et Robert FRAIRET ont présenté les éléments objectifs de cette proposition de budget et conformément aux dernières décisions des élus d'appliquer comme les autres communautés de communes gersoises dans leur grande majorité la taxe foncière bâtie.

Le débat principal s'est traduit par des échanges, au cours desquels la première adjointe de VIC-FEZENSAC s'est opposée à cette nouvelle imposition, suivie par les élus de la minorité vicoise et par une partie de son équipe.

Plusieurs élus vicois, maires, adjoints ont accepté le principe de la taxe foncière, d'autant qu'elle est justifiée et justifiable pour les services et compétences de la Communauté de Communes (lire en annexe les interventions de la Communauté de Communes qui devraient pour tout ou partie relever des Communes membres).

En effet depuis la création de la Communauté de Communes en 2003 il n'y a eu aucune diminution du reversement annuel aux communes (1,060 M€ dont 905 171 € pour Vic-Fezensac). De même les impositions relevant de la taxe foncière non bâti, taxe habitation, CFE sont à l'identique de 2004.

Le sens de responsabilité des élus l'a nettement emporté par 23 voix pour et 10 voix contre

Les interventions transférées par les communes statutairement ou dans le cadre de la Loi NOTRe.

-TRANSPORT A LA DEMANDE	70 000 € dont 46 000 € Aide Région
-MEDIATHEQUE	86 000 €
-OFFICE DE TOURISME – Site de VIC et de LUPIAC	106 000 €
-GERS NUMERIQUE-Haut débit et Fibre-	62 000 €
-CHEMINS DE RANDONNEES	6 000 €
-FOURRIERE DEPARTEMENTALE –animaux errants	13 780 €
-MAISON DES SERVICES AU PUBLIC	50 000 € dont Aide Etat 30 000 €
-PARTICIPATIONS :	
PAYS D'ARMAGNAC	25 600 €
SCOT	13 130 €
PCAET	12 000 €
DECI – Défense extérieure contre l'incendie-	4 400 €
-ECOLE DE MUSIQUE	9 000 €
-INTERVENTIONS DIVERSES	37 000 €
Aide aux manifestations avec Fonds Leader	
-TRANSPORTS NAVETTES et ASSOCIATIONS	39 000 €

Robert FRAIRET a donc rappelé toutes les interventions qui démontrent bien l'implication de la Communauté de Communes dans le territoire.

AUTRES POINTS :

La Communauté de Communes portera un dossier Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce –FISAC. Elle participera comme les communes sièges d'entreprises à un soutien financier des projets structurants d'amélioration de l'accueil. –Communauté 10 % - Communes 10 %

DIRRECTE 20% ;

COMPLEXE D'ACCUEIL A CAUDERON :

Un projet pourrait se concrétiser en 2019 pour adapter le site de Cauderon à des exigences d'accueil, blocs sanitaires, douches). Financements demandés : Etat – Département – Région et Fonds Européens-

UNE FORTE IMPLICATION DANS OCCITANIE 2040 :

Schéma Régional Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) sur lequel le Président déjà fortement impliqué invite les élus à une réflexion et à des propositions pour défendre la spécificité de notre territoire communautaire et rechercher les aides à la programmation de tous les projets de développement.